

CONVOCAATION du CONSEIL MUNICIPAL de BASSILLAC & AUBEROCHE

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Vous êtes prié de participer à la séance du conseil municipal de Bassillac & Auberoche, qui aura lieu, **le mardi 20 juillet 2021 à 18h30** à la salle des fêtes de Bassillac – 750 Avenue François Mitterrand – Bassillac – 24330 BASSILLAC & AUBEROCHE.

Ordre du jour :**DECISIONS BUDGETAIRES :**

- 1- SDE 24 – remplacement d'une lanterne sur la commune déléguée de Le Change,
- 2- SDE 24 – demande de devis pour la création d'un éclairage au boulodrome de la commune déléguée de Le Change,

DIVERS :

- 3- ATD 24 – Convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

En cas d'impossibilité de participer à la réunion, vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Un conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs (loi de prorogation d'état d'urgence).

Fait à la mairie, le 13 juillet 2021

Pour le Maire et par délégation

Cécile LUMELLO

Commune de BASSILLAC & AUBEROCHE**Le 20 juillet 2021.**

L'an deux mil vingt et un, le 20 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de BASSILLAC & AUBEROCHE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bassillac, sous la présidence de Cécile LUMELLO, qui l'avait convoqué le 13 juillet 2021.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de :

LUMELLO Cécile, DESMOND Isabelle, PROUILLAC Céline, LAPORTE Anastasia, BARDE Dominique, ZERBIB Fabien, TARRADE Véronique, MAGNOL Martine, CHOULY Karine, SUDREAU Jean-Louis, DAVID Philippe, MOTTIER Stéphane, CASTANIÉ Emilie, LACOUR-COULON Stéphane, CHABROL Philippe, VILLATE Morgan.

Absents ayant donné procuration :

BEYLOT Michel à LUMELLO Cécile,
BOUCHER Jean-Michel à BARDE Dominique,
BAGARD Jean-Philippe à CHOULY Karine,
GANDOLFO Vincent à PROUILLAC Céline,
PIERRE Christelle à ZERBIB Fabien,
GARNIER Angélique à DESMOND Isabelle,
LAMIT Patrick à LUMELLO Cécile,
GOINEAU Christelle à CASTANIE Emilie,
ARNAUD Florence à CHABROL Philippe,
COUSTILLAS Gérard à MOTTIER Stéphane.

Absents excusés : LAROUMAGNE Michel, SOLE Amandine, REMERAND Valérie.

Absents :

Secrétaire de séance : CHOULY Karine.

La séance du conseil municipal est ouverte à 18h30 par Cécile LUMELLO, 1^{ère} adjoint et Maire déléguée d'Eyliac qui :

- remercie les membres présents,
- fait l'appel et énumère les procurations données par les conseillers absents,
- propose de nommer Mme Karine CHOULY comme secrétaire de séance.

La proposition de secrétaire de séance est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2021

Mme LUMELLO propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2021 et demande s'il y a des observations.

M. Mottier précise qu'il a été omis dans le compte rendu les deux demandes du groupe d'opposition à savoir :

- *un tableau récapitulatif des loyers communaux et des impayés, pour lequel M. le Maire s'en engagé à le fournir lors d'un prochain conseil,*
- *le tableau des effectifs du personnel de la commune, pour lequel M. le Maire a proposé de fournir l'organigramme de la collectivité.*

Une demande, aussi à remonter au Maire, consistant à avoir des horaires plus tardifs pour les réunions du conseil municipal afin d'optimiser les présences.

Mme LUMELLO propose de passer au vote.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2021 est approuvé à l'unanimité sous réserve que les observations du groupe d'opposition soient mentionnées au procès-verbal.

2021-051 : SDE 24 – REMPLACEMENT d'une LANTERNE sur la COMMUNE DELEGUEE de LE CHANGE

La commune de BASSILLAC & AUBEROCHE, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :

Remplacement lanterne 0610 – façade école LE CHANGE

L'ensemble de l'opération est estimé à **1.718,31 € TTC**.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux de "Maintenance" et en application du règlement d'intervention adopté le 05 mars 2020, la participation de la commune s'élève à 65 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **930,75 € HT**. (*cf. courrier envoi dossier*)

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil par vote à scrutin public et l'unanimité :

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux au cours du 2^{ème} semestre 2021,
- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

2021-052 : SDE 24 – DEMANDE de DEVIS pour la CREATION d'un ECLAIRAGE au BOULODROME de la COMMUNE DELEGUEE de LE CHANGE

Mme LUMELLO expose qu'il conviendrait d'effectuer une étude portant sur l'éclairage public du boulo-drome, situé route de l'Hauterie, au lieu-dit "Les Vignobles" sur la commune déléguée de Le Change.

La commune de BASSILLAC & AUBEROCHE, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Un engagement de la commune est nécessaire pour permettre au Syndicat de réaliser les études techniques qui permettront à la collectivité de se prononcer sur sa volonté d'effectuer les travaux.

Dans le cas, où la commune de BASSILLAC & AUBEROCHE ne donnerait pas une suite favorable au projet dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement, de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage du SDE 24 ou de demande de DETR en cours), elle s'engage à rembourser au SDE 24 les frais d'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à scrutin public et l'unanimité :

- **SOLLICITE** le SDE 24 afin d'engager les études techniques,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le coût de l'étude, si elle n'était pas suivie de travaux après six mois,
- **MANDATE** M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

M. Mottier souhaite faire une observation sur les deux points concernant le SDE 24. Nous avons voté des délégations au Maire pour des sommes allant jusqu'à 500.000€ et là on fait déplacer le conseil municipal pour un engagement de 930 € pour de l'éclairage. Il y a une incohérence sur le fait que le Maire peut engager seul la commune jusqu'à 500.000 € et à contrario des 930 € pour lesquels on demande l'avis du conseil municipal. Toutefois, nous nous réjouissons d'être sollicité pour ce type de décisions.

2021-053 : ATD 24 – CONVENTION d'ASSITANCE à la MAÎTRISE d'OUVRAGE

Dans la cadre des travaux d'aménagement du parking de la salle des fêtes de la commune déléguée de Milhac d'Auberoche, l'ATD 24 propose son concours pour l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage.

La mission confiée à l'ATD 24 comprendrait :

- L'étude et la reconnaissance du site,
- La rédaction d'une note technique sur la gestion intégrée des eaux pluviales de cet espace,
- Le pré chiffrage de l'opération,
- La restitution de l'étude en Mairie.

Le coût de la mission de l'ATD 24 est fixé forfaitairement à 800 € HT, soit 960 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à scrutin public et à l'unanimité :

- Accepte de confier à l'ATD 24 la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement du parking de la salle des fêtes de la commune déléguée de Le Change,
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec l'ATD 24.

Mme Lumello donne la parole à Mme Chouly.

Mme Chouly, nous avons un peu revu le projet d'aménagement du parking de la salle des fêtes de Milhac dans le sens où on souhaite le verdir davantage. Pour cela, l'ATD 24 propose d'apporter son aide technique pour le verdissement du parking et le traitement des eaux pluviales pour peuvent l'objet d'un subventionnement pouvant atteindre 70% s'il le dossier est déposé avant septembre, à défaut il ne serait que de 50%.

M. Mottier intervient sur l'évolution du projet et notamment son verdissement, pour lequel il ne pourrait pas être contre. Affiner un projet et son financement s'effectue en amont du vote d'un budget, cependant c'est un travail excellent mais qu'il aurait fallu faire il y a 6 mois, afin d'inscrire des crédits budgétaires cohérents.

Il rappelle que le conseil municipal est l'instance délibératoire et que les conseillers municipaux qui ne sont n'y adjoint, n'y conseiller délégué, n'y membre de commissions doivent avoir un niveau d'information et de participation suffisant pour pouvoir contribuer à la réflexion de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

BEYLOT Michel, Maire, donne procuration à LUMELLO Cécile :

LUMELLO Cécile, 1^{ère} adjoint :

BOUCHER Jean-Michel, 2^{ème} adjoint, donne procuration à BARDE Dominique :

DESMOND Isabelle, 3^{ème} adjointe :

LAROUMAGNE Michel, 4^{ème} adjoint : Absent

PROUILLAC Céline, 5^{ème} adjointe :

BAGARD Jean-Philippe, 6^{ème} adjoint, donne procuration à CHOULY Karine :

LAPORTE Anastasia, 7^{ème} adjointe :

BARDE Dominique, 8^{ème} adjoint :

ZERBIB Fabien :

TARRADE Véronique :

GANDOLFO Vincent, donne procuration à PROUILLAC Céline :

MAGNOL Martine :

CHOULY Karine :

SUDREAU Jean-Louis :

PIERRE Christelle, donne procuration à ZERBIB Fabien :

GARNIER Angélique, donne procuration à DESMOND Isabelle :

LAMIT Patrick, donne procuration à LUMELLO Cécile :

SOLE Amandine : Absente

DAVID Philippe :

REMERAND Valérie : Absente

MOTTIER Stéphane :

CASTANIÉ Emilie :

LACOUR-COULON Stéphane :

GOINEAU Christelle, donne procuration à CASTANIE Emilie :

CHABROL Philippe :

ARNAUD Florence, donne procuration à CHABROL Philippe :

COUSTILLAS Gérard, donne procuration à MOTTIER Stéphane :

Absents ayant donné procuration :

BEYLOT Michel à LUMELLO Cécile,
BOUCHER Jean-Michel à BARDE Dominique,
BAGARD Jean-Philippe à CHOULY Karine,
GANDOLFO Vincent à PROUILLAC Céline,
PIERRE Christelle à ZERBIB Fabien,
GARNIER Angélique à DESMOND Isabelle,
LAMIT Patrick à LUMELLO Cécile,
GOINEAU Christelle à CASTANIE Emilie,
ARNAUD Florence à CHABROL Philippe,
COUSTILLAS Gérard à MOTTIER Stéphane.

Absents excusés : LAROUMAGNE Michel, SOLE Amandine, REMERAND Valérie.

Absents :